

DST/URBANISME POLICE GENERALE DU MAIRE 6.1.3

DESTINATAIRE: M. ADJRIOU Salah-Dinh

Domicilié: 1040, route de Vedène 84700 SORGUES

Pour : définition d'un point d'accès numérique à une construction

Adresse du terrain : route d'Entraigues

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,

VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la demande de création de numéro de voirie formulée par M. ADJRIOU Salah-Dinh

VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 22 A0018, délivré favorable en date du 10 mai 2022, au bénéfice de M. ADJRIOU Salah-Dinh,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

BW 304	1ère maison : route d'Entraigues 2ème maison : route d'Entraigues	1 137 1 139
Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie

Fait à Sorgues, le 06/01/2023

Certifié exécutoire par le Maire Compte-tenu de la réception en Préfecture le .. Et de l'affichage / notification le Pour le Maire et par délégation, Le Directeur Général des Services Bertrand COMBES



Le Maire,

Thierry LAGNEAU

Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel: Depuis le 1er janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.